

Une plateforme numérique d'accès aux droits bientôt lancée par Droits d'urgence

L'association Droits d'urgence, dont les actions consistent depuis 20 ans à aider les personnes en situation d'exclusion à faire valoir leurs droits, a, le 17 janvier, présenté, lors d'une rencontre en présence de Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes (1), son projet de plateforme numérique d'accès aux droits fondamentaux. Baptisée « DroitDirect.fr », elle a pour ambition d'agir en faveur de la connaissance du droit et de l'aide au recours auprès des publics vulnérables comme des travailleurs sociaux, des bénévoles ou des agents de service public, en leur proposant des informations d'ordre juridique et sur les ressources locales (réseaux associatifs, professionnels...), tout en participant à la réduction de la fracture numérique.

Le site devrait être opérationnel courant 2017 et traiter pour commencer de trois thématiques : les violences conjugales, les expulsions locatives, le droit d'asile et l'accompagnement des migrants. Il doit d'abord concerner le territoire parisien, dans le prolongement du travail déjà engagé entre l'association et la mairie du XVIII^e arrondissement, avant de s'ouvrir, à partir de 2018, à l'échelle régionale puis nationale, en intégrant progressivement de nouvelles thématiques. Avant son

lancement effectif, l'équipe de Droits d'urgence compte donner de la visibilité à son projet, en mettant d'ores et déjà en ligne une version de démonstration, « dans un objectif de coconstruction mais aussi dans l'espoir d'intéresser d'autres financeurs », explique Antoine Bouvet, responsable « innovation et communication » de l'association. La plateforme, lauréate du label « La France s'engage », est soutenue, entre autres, par la Fondation du groupe UP.

Le contenu de « DroitDirect.fr », dont la vocation est de replacer « la personne dans un parcours de droits », comprendra plusieurs volets. Pour la personne concernée, la plateforme doit offrir en accès libre, outre des informations vulgarisées, la possibilité d'entrer en relation avec un professionnel, en fonction de l'expertise requise par sa situation. Pour les professionnels, elle doit, sur abonnement, permettre de « créer un nouvel environnement de travail numérique pour travailler en réseau avec d'autres acteurs et gérer le suivi des situations rencontrées », en garantissant la sécurisation des données et le respect du volontariat des personnes. Mais elle « n'a pas vocation à se substituer aux outils existants des travailleurs sociaux », assure Antoine Bouvet, insistant sur l'aspect « collaboratif et interactif » du projet. Autre outil de la plateforme : un forum, modéré, qui devrait concrétiser « une démarche collaborative pour en mettre en avant les bonnes pratiques », dans l'esprit « d'une coconstruction du droit et de la pratique du droit ». ■ M. LB.

(1) Organisée en partenariat avec Led by HER, qui accompagne les femmes victimes de violences vers l'entrepreneuriat, et la mairie du XVIII^e arrondissement de Paris.